

## En bref...

### Indice de Référence des Loyers (IRL)

Le nouvel indice de référence des loyers (IRL) a été publié le 14 janvier 2022 par l'institut national de la statistique et des études économiques (Insee). L'indice du 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 s'élève désormais à 132,62, ce qui représente une hausse annuelle de 1,61 %. Pour rappel, il avait augmenté de 0,83 % au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021.

[En savoir plus](#)

### 27<sup>ème</sup> rapport du mal logement 2022

La Fondation de l'Abbé Pierre dresse un bilan sur les effets de la crise sanitaire sur le logement dans son 27<sup>ème</sup> rapport. [En savoir plus](#)

### Le prêt avance rénovation

Instauré par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, le prêt avance rénovation est un nouveau dispositif garanti par l'Etat permettant aux propriétaires de passoires thermiques, d'effectuer des travaux de rénovation. Destiné aux ménages les plus modestes et aux séniors, il permet de financer le reste à charge après déduction des aides possibles. La Banque Postale et le Crédit Mutuel sont les premiers établissements bancaires à proposer ce prêt. [En savoir plus](#)

### Remontée des taux d'emprunt en 2022

Selon une étude de l'Anil (l'Agence Nationale pour l'Information et le Logement), les taux d'emprunt remontent que ce soit pour les prêts libres à taux fixe comme pour les prêts d'Accession Sociale (PAS). [En savoir plus](#)



avec



**France Rénov'**

Le service public pour mieux rénover mon habitat

## France Rénov' : Le nouveau service public de la rénovation

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le nouveau service public de la rénovation des logements privés est [France Rénov'](#). Il vient remplacer la marque FAIRE. À Caen la mer, c'est la Maison de l'habitat qui assure ce service public. Dans le cadre du guichet unique, avec ses conseillers partenaires (Biomasse Normandie, Soliha, CDHAT), elle accompagne les ménages souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique dans leur logement.

Pour toutes les questions sur la rénovation sur le territoire de Caen la mer, un seul endroit, la Maison de l'habitat, 02 31 38 31 38.

## Loc'Avantages, un nouveau dispositif pour les propriétaires bailleurs

Loc'Avantages permet aux propriétaires bailleurs de bénéficier d'une réduction d'impôt importante s'ils mettent en location leur bien à un montant inférieur aux loyers du marché local et sous certaines conditions de ressources du locataire. Plus le loyer proposé est réduit, plus la réduction d'impôt est avantageuse. Pour ce faire, le propriétaire doit signer une convention avec l'Anah dans laquelle il s'engage notamment à louer son logement pendant 6 ans et à ne pas louer une passoire thermique. Loc'Avantage remplace l'ancien dispositif Cosse « Louer abordable » à partir du 1<sup>er</sup> mars 2022.



**Loc'Avantages**

La réduction d'impôt qui profite à tous

Pour tout savoir sur Loc'Avantages, contactez la Maison de l'habitat ou rendez-vous [sur le site internet de l'Anah](#).

## Ce qui a changé au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : Plafonds de ressources accession, HLM, DPE, Eco PTZ...

- Comme chaque début d'année, les plafonds de ressources évoluent pour les dispositifs d'accession à la propriété et l'accès au logement social. Retrouvez le détail de ces plafonds ici : [pour l'accession](#) et [pour le logement social](#)
- Les dernières mesures qui concernent la réforme du **diagnostic de performance énergétique (DPE)** sont entrées en vigueur **depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022**. Les annonces de location ou de vente de logements doivent, en plus de l'étiquette énergie et de l'étiquette climat, faire figurer l'**estimation de la facture théorique énergétique annuelle** du bien immobilier ainsi que des propositions pour améliorer cette performance énergétique.
- **Dernière année pour bénéficier, pleinement, des avantages Pinel** : 2022 est une année décisive pour le dispositif Pinel. D'après l'amendement voté en novembre 2021 par la loi de Finances 2021, le dispositif Pinel est prolongé jusqu'en 2024. Cette période de transition sera toutefois marquée par la diminution progressive de la réduction d'impôt à partir de janvier 2023. **L'année 2022** est donc celle durant laquelle la réalisation d'un investissement Pinel pourra encore permettre **de profiter pleinement des taux de réduction appliqués depuis l'entrée en vigueur du dispositif**.



**WEBINAIRE HABITAT**  

**Le nouveau DPE**  
diagnostic de performance énergétique  
**Contenu et impact sur le logement.**

**20** **JUDI 24 MARS**

**18h**

**RDV EN LIGNE SUR TEAMS**

Tel: 02 31 38 31 38 | [maisonhabitat.caenlamer.fr](http://maisonhabitat.caenlamer.fr)

**Caenlamer**  
RÉGION NORMANDE  
COMMUNAUTÉ URBAINE



- **Le PTZ (prêt à taux zéro) est prolongé pendant 2 ans** (jusqu'au 31 décembre 2023). D'autre part, l'entrée en vigueur des nouvelles modalités d'appréciation des revenus des ménages, initialement prévue par la **loi Finances 2021** (au titre des offres de prêts émises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022) est **reportée d'1 an**.
- **Relèvement du plafond de l'Eco PTZ** : Un décret du 5 février entérine le relèvement du montant maximal de l'éco-PTZ de 30.000 à 50.000 euros pour les travaux permettant d'atteindre une «performance énergétique globale minimale des logements anciens». [En savoir plus](#)

## La Maison de l'habitat, Espace FranceRénov' de Caen la mer, présente au Salon de l'Habitat les 11, 12 et 13 mars 2022

**Prenez  
date !**

**Les 11, 12 et 13 mars 2022**, la Maison de l'habitat sera présente au Salon de l'habitat organisé au Parc des Expositions de Caen pour représenter le service public de la rénovation de Caen la mer : l'Espace FranceRénov'.

Nos conseillers partenaires : Biomasse Normandie, Soliha et CDHAT seront également aux côtés de la Maison de l'habitat pour répondre à toutes les questions relatives à la rénovation.